

Image not found or type unknown



sortir indivision pour un bien acquis avant mariage

Par **loulin36**, le **24/02/2012** à **09:58**

Bonjour Madame, Monsieur,

Avec ma compagne nous vivons en union libre depuis 25 ans, durant cette période nous avons acheté un terrain et fait construire une maison en indivision, nous avons à ce jour 3 enfants mineurs.

Nous envisageons de nous marier avec un contrat de mariage: quelle formule serait la plus adaptée pour sortir de l'indivision pour le bien acquis avant le mariage avec le moins de frais possibles et permettre au conjoint survivant d'en avoir la possession ?

Merci par avance de votre réponse

Recevez mes salutations